

Fiche de totem : Vison



Floches

Extérieur : Inconnu

Intérieur : Inconnu

Classification

Sous-Embranchement :

Classe :

Ordre :

Famille :

Caractéristiques

Taille :

Poids :

Longévité :

Portée :

Gestation :

Protection : Inconnu



Le vison d'Europe (*Mustela lutreola*) est une espèce de vison, un mammifère carnivore de la famille des mustélidés vivant en Europe. C'est une espèce menacée qui a déjà disparu d'une grande partie de son aire de répartition.

Sa morphologie est celle typique des mustélidés : corps souple et élancé, pattes courtes, tête légèrement aplatie aux oreilles peu saillantes.

À l'exception d'une tache blanche sur le menton et la lèvre supérieure, le pelage est brun foncé uniforme sur l'ensemble du corps (avec les extrémités éventuellement plus sombres).

Le mâle adulte pèse 800 à 1000 g et la femelle de 400 à 600 g.

Il est donc beaucoup plus petit que le vison d'Amérique qui n'a pas de tache blanche au museau.

Il est facilement confondu avec le putois sombre.

Le vison d'Europe est l'un des mammifères les plus en danger en Europe et à ce titre jouit aujourd'hui théoriquement d'un statut de protection totale. Au niveau européen, plusieurs plans de sauvegarde ont été mis en place, notamment en Estonie (suivi par Tiit Maran), en France (suivi par Thierry Lodé) en Allemagne (suivi par R. Schroepfer).

L'installation d'écoducs spéciaux dits « passages à visons » sous les ponts est à l'étude dans plusieurs secteurs (zone Natura 2000 Vallée de l'Antenne par exemple)

Les pièges peuvent être munis d'une "trappe à visons d'Europe" car ceux-ci sont beaucoup plus petits que les ragondins et les visons d'Amérique. Le conseil général de la Charente a financé l'installation de ces trappes sur les pièges des piégeurs agréés.

En France, le plus grand projet autoroutier de 2008 (Autoroute A65 Pau-Langon qui sur 150 km, des Pyrénées-Atlantiques à la Gironde traverse une des dernières zones de survie du Vison d'Europe) a été bloqué le 20 mars 2008 par un avis défavorable du comité permanent du Conseil national de protection de la nature qui a jugé insuffisantes les mesures compensatoires proposées par l'aménageur/Concessionnaire[2].

La chasse et le piégeage permettent aussi de contribuer à la préservation du Vison d'Europe par la régulation du Vison d'Amérique qui entre en concurrence directe avec le sujet européen. Le Vison d'Europe est protégé en France tandis que le vison d'Amérique est sur la liste des espèces susceptibles d'être classées nuisibles par arrêté ministériel en date du 30 septembre 1988.

